

Action Educative en Milieu Ouvert AEMO Jura bernois

Concept

Service	AEMO Jura bernois, Service d'action éducative en milieu ouvert Association des oeuvres d'utilité publique du district de Courtelary
Adresse	2710 Tavannes
Téléphone, fax	A définir
Courriel	A définir
Site internet	
Procédure d'accès aux prestations	Les familles doivent adresser les demandes directement au service AEMO. L'AEMO effectue une évaluation lui permettant de s'assurer du bien-fondé de la demande. Au cas où la situation nécessite un autre type de réponse qu'une prise en charge AEMO, le requérant est dirigé vers le service compétent.
Bénéficiaires	Familles avec enfants de 0 (ou enfants à naître) à 20 ans dans leur milieu de vie, qui vivent des difficultés éducatives, d'ordre personnel, familiales, sociales, scolaires ou professionnelles.
Âge	0 (ou enfants à naître) à 20 ans
Mission	Les prestations AEMO s'inscrivent dans le mouvement général de l'action sociale, éducative et sanitaire qui tend à favoriser autant que faire se peut le maintien des personnes en difficultés dans leur réseau naturel d'appartenance. Le champ spécifique des AEMO est l'aide spécialisée aux mineurs et à leur famille dans leur milieu de vie.
Prestations	Les prestations de l'AEMO sont variables et évolutives : soutien éducatif individuel, entretiens spécialisés avec les membres de la famille, orientation administrative, partage des réalités du quotidien, activités éducatives, médiation pour renouer la communication tant au sein de la famille qu'avec l'entourage social, travail en réseau,...
Encadrement	Un poste d'éducateur spécialisé encadre en moyenne 35 mineurs, ce qui correspond à environ 20 familles.
Ouverture / fermeture	Les prestations sont accessibles toute l'année.
Capacité d'accueil	L'effectif de l'AEMO Jura bernois est de 1,2 poste, ce qui entraîne une capacité mensuelle moyenne d'environ 25 familles (40 mineurs). Durée maximale du suivi par famille = 2 ans.
Conditions restrictives à l'admission	Handicaps lourds et maladie mentale.
Remarque	Aucune contribution financière n'est demandée aux familles.

1. Cadre général du projet

Le service AEMO du Jura bernois est situé à Tavannes. Il est placé sous la responsabilité administrative de l'Association des oeuvres d'utilité publique du Jura bernois (AOUP). Ses prestations sont ouvertes à toutes les familles domiciliées dans le Jura bernois. Il travaille en réseau avec toutes les institutions régionales ayant pour mandat d'apporter un soutien aux familles et aux enfants et sur demande des familles elles-mêmes. Le rapport du Conseil du Jura bernois sur la réalisation d'un projet-pilote AEMO fait partie intégrante du concept.

2. Options fondamentales et valeurs

Les prestations AEMO s'inscrivent dans le mouvement général de l'action sociale, éducative et sanitaire qui tend à favoriser autant que possible le maintien des personnes en difficulté dans leur réseau naturel d'appartenance. Le champ d'intervention spécifique des AEMO est **l'aide spécialisée aux mineurs et à leur famille dans leur milieu de vie**, soit en particulier :

- ⇒ vérifier, consolider ou sauvegarder la sécurité et l'intégrité physique et psychique du mineur en danger dans son développement ;
- ⇒ apporter aide et soutien aux parents et familles en difficulté dans leurs tâches éducatives ;
- ⇒ favoriser l'intégration sociale et le maintien à domicile du mineur ;
- ⇒ valoriser et améliorer les relations familiales.

L'AEMO constitue l'une des mesures du dispositif socio-éducatif bernois en matière de protection des mineurs.

L'AEMO vise l'autonomie et la maturité du mineur, par un accompagnement individuel et familial. Les prestations se déroulent en collaboration avec les divers professionnels concernés par le mineur et sa famille. Subventionnées principalement par le canton de Berne, les prestations AEMO ne sont pas facturées aux familles.

Sur le plan **juridique**, l'éducateur spécialisé AEMO est lié au devoir de discrétion. Par définition, il est en contact étroit avec la sphère privée des familles. Il est souvent l'invité de leur « jardin privé ». Sa **déontologie** en accord avec la législation sur la protection des données, l'engage à respecter les principes de transparence et de proportionnalité relatifs à la gestion d'informations confidentielles. S'il est confronté à des situations d'enfant en danger ou maltraité, il est tenu d'en informer les services ou autorités compétents. Ses références **éthiques** sont guidées par la Convention européenne des droits de l'Homme et la Convention sur les droits de l'Enfant des Nations Unies.

3. Objectifs généraux

Les AEMO ont pour **objectif** d'offrir une réponse spécifique et personnalisée à des familles avec enfants qui vivent des difficultés éducatives, d'ordre personnel, familiales, sociales, scolaires ou professionnelles. Dans tous les cas, il s'agit, à partir d'une situation problématique, de trouver ensemble, à court et à moyen terme, une réponse acceptable pour l'enfant et son environnement.

Les formes d'aide proposées par les AEMO ont comme **principes** :

- ⇒ une action privilégiant l'utilisation de **supports de la vie quotidienne**, principalement **au domicile des jeunes et des familles**, mais aussi dans des locaux professionnels ou des lieux publics ;
- ⇒ un **travail sur les ressources** collectives, familiales et individuelles, **limité dans le temps** (court et moyen terme) ;
- ⇒ une démarche fondée sur une **dynamique contractuelle** :
 - aux **objectifs clairement énoncés** (la famille doit proposer un minimum d'adhésion),
 - le cas échéant en **complémentarité avec d'autres professionnels** engagés dans la situation,
 - à partir de la **demande des familles**,
 - à la suite de **mesures éducatives** décidées par une autorité judiciaire,
 - impliquant des **évaluations** régulières avec tous les acteurs du processus permettant son actualisation ou son arrêt ;
- ⇒ une **disponibilité mobile et souple**, pouvant être intensive à court terme, organisée par **rendez-vous** dans le cadre de l'horaire irrégulier de chaque éducateur spécialisé (à 100%), responsable de 35 enfants (20 situations familiales).

De manière spécifique, l'AEMO a une vocation préventive par sa prédisposition à intervenir avant qu'il ne soit trop tard. Elle offre une alternative entre le laisser-faire et le placement. Sur le moyen et long terme, l'AEMO doit permettre d'éviter des placements et ainsi aider à réduire la pression qui actuellement exercée sur les institutions du Jura bernois.

4. Clientèle

L'AEMO fournit des prestations en faveur des familles avec enfants et des jeunes de 0 (ou enfants à naître) à 20 ans dans leur milieu de vie.

5. Champ d'activité, prestations et méthodes

Les **prestations** de l'AEMO recouvrent l'aide et le soutien socio-éducatif au jeune en danger dans son développement et/ou à sa famille en difficulté. Elles sont variables et évolutives :

Soutien éducatif individuel, entretiens spécialisés avec les membres de la famille, orientation administrative, partage des réalités du quotidien, activités éducatives, médiation pour renouer la communication tant au sein de la famille qu'avec l'entourage social, travail en réseau, ...

Les prestations sont accomplies au bénéfice premier de l'enfant. Les tâches se déploient à partir de l'enfant pour s'étendre ensuite à la famille nucléaire et au-delà, en fonction des besoins spécifiques et des particularités de chaque situation. L'impact de l'intervention doit se mesurer principalement par le **bien-être effectif de l'enfant**. De ce fait :

- ⇒ L'état de bien-être est procuré à l'enfant quand l'environnement éducatif apporte une réponse optimale à ses besoins fondamentaux, dans son meilleur intérêt et dans le respect de ses droits et devoirs.
- ⇒ La prise en considération des besoins parentaux est nécessaire au pourvoi des besoins de l'enfant, mais la primauté demeure à l'enfant et à sa protection.
- ⇒ De manière générale, l'action socio-éducative consiste à réaliser les conditions qui permettent au sujet de progresser dans la voie de la demande.
- ⇒ L'action socio-éducative vise principalement à aider le sujet à réaliser un équilibre intérieur suffisant et à sauvegarder ou à parvenir à une intégration sociale suffisante
- ⇒ L'action socio-éducative doit s'inscrire dans une perspective d'accompagnement du sujet à pouvoir assumer au mieux son autonomie et sa responsabilité, individuelle et sociale : elle vise l'ensemble du processus de maturité de l'enfant (la maturité étant définie comme la capacité à optimiser l'utilisation des diverses compétences et caractéristiques de l'individu – âge, sexe, physique, culture, histoire familiale, etc. – et à les combiner entre elles afin de progresser dans la voie de la demande et de l'aptitude au jugement).

Dans la règle, la durée d'intervention AEMO est de quelques mois à 2 ans. La plage d'intervention se situe entre 8h00 et 22h00. L'organisation des horaires d'intervention doit favoriser le respect des présupposés susmentionnés et répondre essentiellement aux besoins des situations suivies

Les **moyens** de l'éducateur AEMO l'amènent dans la majorité des cas à intervenir seul auprès des familles. Toutefois, la co-intervention et les activités de groupe sont utilisées pour renforcer ou diversifier le cadre de la prise en charge dans les situations qui le nécessitent. Afin de garantir la qualité de ses prestations et une lucidité professionnelle, sa référence directe est l'**équipe éducative**, le responsable de l'unité et la direction pour l'aide et l'autocontrôle. Outre un colloque hebdomadaire et des moments d'échanges, le travail en équipe comprend des réunions **d'analyse de situations et de supervisions** avec la participation d'un consultant extérieur, en l'occurrence la direction de l'AEMO Jura. L'éducateur spécialisé des AEMO peut ainsi élaborer l'aide pratique et une réflexion théorique pour mieux comprendre, remettre en question ou affiner sa vision globale des situations familiales et du sens de son action.

Les lieux d'intervention sont multiples afin de créer un espace de rencontre et d'expérimentation diversifié qui puisse représenter au mieux les divers contextes, conditions et moments de vie du sujet. L'intervention se déploie principalement à l'extérieur des bureaux des services AEMO. Dans la pratique, le domicile du sujet est le lieu d'intervention privilégié.

La fréquence des prestations est modulable, en général hebdomadaire. Selon les besoins, les circonstances et l'éventail des types de prestations, la fréquence peut sensiblement varier de cas en cas.

6. Modèle d'intervention

Selon les circonstances, l'activité s'appuie sur des configurations disparates, allant de l'entretien particulier, en passant par les groupes de pairs et jusqu'aux approches communautaires les plus diverses.

Première phase : émergence et clarification de la demande, définition du problème et des objectifs (2 à 3 rencontres avec la famille et au besoin 1 entretien avec les tiers)

L'éducateur cherche à établir au plus vite les conditions propices à produire un changement durable et suffisamment profond au bénéfice du mineur et de la réhabilitation des fonctions parentales. Pour ce faire, il vise à une clarification de la demande et de la définition du problème. Il procède à la vérification et à la reformulation de la demande auprès de la famille, puis fixe les axes de travail sur la base de l'ensemble des informations recueillies.

Deuxième phase : évaluation des premiers effets, réorientation et consolidation de l'intervention

Bilan avec les intéressés et les tiers éventuels en respectant la notion de réciprocité (points positifs, points à travailler, suggestions pour le futur). Bilan en premier lieu oral (écrit selon les circonstances). Réorientation et consolidation du travail à partir des éléments du bilan. Bilan final. Rapport de cheminement (familles et tiers). Les traces écrites au dossier sont un support de travail de la conceptualisation de la pratique.

Aménagement de la prise en charge AEMO

Les éducateurs adaptent l'aide apportée aux problématiques qu'ils ont repérées. Au cours de la prise en charge, si la situation l'exige, ils peuvent proposer un autre type de prise en charge en prenant contact avec les institutions tierces formant avec l'AEMO le réseau des prestations de soutien aux jeunes et aux familles. L'essentiel des activités d'un éducateur repose sur un tronc commun, qui est adapté à la situation en fonction des besoins et des spécificités, en concertation avec les interlocuteurs internes et externes, afin de développer une réponse propre, par des prestations spécifiques, des collaborations et des partenariats particuliers.

Fin de l'intervention

Un rapport final est rédigé à la fin de toute intervention.

Données informatiques

Le service AEMO travaille sur un réseau informatique propre. Les éducateurs saisissent régulièrement les données utiles dans l'outil informatique à leur disposition. Les données informatiques sont propriété de l'AOUP. Les bénéficiaires des prestations sont en droit de consulter leurs données en présence de l'éducateur. Toute utilisation de ces données doit être conforme au droit sur la protection des données

7. Durée du projet

Le projet-pilote est mené sur une durée de deux ans.

8. Evaluation

L'impact de l'intervention se mesure principalement par le bien-être effectif de l'enfant. L'éducateur procède à une auto-évaluation permanente par des bilans et des synthèses.

Une évaluation externe est menée durant le projet-pilote afin de mesurer l'adéquation de l'offre aux besoins. La SAP précise les éléments à évaluer dans un mandat. Cette évaluation porte notamment sur le déroulement du projet, l'adéquation des résultats avec les objectifs fixés au départ, les enseignements tirés et les recommandations en cas de poursuite du projet ainsi que le décompte des coûts.

9. Annexes

Schémas d'intervention AEMO.

10. Sources

Le concept est principalement adapté de documents établis par l'AEMO Vaud et doit beaucoup aux conseils de l'AEMO Jura. Nos remerciements s'adressent aux deux services et en particulier à M. Willy Baumgartner, directeur de l'AEMO Jura, qui a consacré un temps important pour fournir des informations au groupe de travail. Merci également à M. Matthias Kormann, directeur du Familien-Support, à Berne-Bethleem, qui nous a reçus pour une visite de son institution, accompagnée d'explications sur son fonctionnement ainsi que sur les bases scientifiques des prestations qu'elle offre en matière de coaching des familles et d'encadrement des mineurs.